



**Association Nationale  
des Assistants de Service Social**

**15, rue de Bruxelles 75009 Paris**

01 45 26 33 79

site Internet : [www.anas.fr](http://www.anas.fr)  
mail : [info.anas@yahoo.fr](mailto:info.anas@yahoo.fr)

**COMMUNIQUE**  
28 novembre 2011

**Partager toujours plus pour éviter d'autres crimes ?**

**Face aux pseudo-solutions, la nécessité de la réflexion !**

Le viol et le meurtre de la jeune Agnès, tuée par un mineur inscrit dans le même établissement scolaire et déjà inculpé dans une affaire d'agression sexuelle, soulèvent une immense émotion dans notre société<sup>1</sup>. Cette affaire amène aussi des questions légitimes, dont celles concernant la circulation des informations sur l'auteur présumé de ces actes. Au moment où nous rédigeons ce texte, nous apprenons un nouveau drame à Meaux, où un enfant de trois ans aurait été tué par son père. Dans la matinale de RTL du lundi 28 novembre 2011, l'annonce de cette information était immédiatement assortie d'interrogation sur la possible responsabilité des services sociaux<sup>2</sup>.

Le temps médiatique et politique, portés par l'émotion de la population, ont produit un enchaînement désormais systématique : l'annonce dans les heures qui suivent le drame, sans même avoir pris le temps de véritablement évaluer et comprendre ce qui s'est réellement passé, de changements législatifs. Un drame, une loi<sup>3</sup>. Et revient l'idée récurrente que plus de partage d'informations équivaut à une meilleure prise en compte des situations. Ce qui amène le Premier

---

<sup>1</sup> Voir <http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/enfant-mort-dans-un-lave-linge-les-parents-ecroues-28-11-2011-1742456.php>.

<sup>2</sup> A partir des premières informations disponibles, il semble qu'un soutien social existait sans qu'il puisse à ce stade être mis en cause : <http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/bastien-mort-dans-un-lave-linge-la-famille-etait-suivie-par-les-services-sociaux-28-11-2011-1742915.php> et voir la déclaration de Christine Boubet, Directrice générale adjointe chargée de la solidarité en Seine et Marne [http://www.dailymotion.com/video/xmmrnw\\_enfant-lave-linge-pas-de-signalement-de-maltraitance\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xmmrnw_enfant-lave-linge-pas-de-signalement-de-maltraitance_news)

<sup>3</sup> Voir sur le site <http://www.laurent-mucchielli.org> l'article de Nicolas Bourgoïn en date du 23/11/2011 « Meurtre d'Agnes - vers-une-nouvelle-loi-de-circonstance » qui énumère un série de lois annoncées au lendemain de faits divers. Voir aussi l'interview de Laurent Mucchielli dans L'Humanité du 22/11/2011 : <http://www.humanite.fr/societe/affaire-agnes-les-annonces-politiques-qui-suivent-les-faits-sont-deconnectees-de-la-realite->

Ministre à proposer encore plus de « secret professionnel partagé » devant l'assemblée<sup>4</sup>. Cette réitération de déclaration visant à affaiblir le secret professionnel, pourrait nous amener à nous-mêmes remettre en cause le secret professionnel. L'impression qu'il y a urgence à faire quelque chose plonge donc le gouvernement dans une grande effervescence. Mais l'effervescence génère rarement une action pertinente.

Ces drames, concernant des enfants ou des adultes, surviennent et surviendront toujours. Nous proposons ci-après trois points de méthode pour mieux les comprendre que les professionnels pratiquent au quotidien dans le cadre de leurs évaluations. Une méthode utile aussi devant des événements dramatiques. Et, puisqu'elle est à nouveau posée, nous concluons par la question du secret professionnel.

### **Le temps de l'émotion n'est pas celui de l'évaluation**

Notre jugement est d'abord émotionnel. Nous ne pouvons vivre une information annonçant un drame sans en être impacté. Nous y sommes d'autant plus sensibles que la médiatisation intensive<sup>5</sup> qui peut entourer ces affaires relance sans cesse la dimension émotionnelle via une trame relativement prévisible : le drame d'abord, puis les détails de sa production, l'émotion des proches, les déclarations multiples des différentes personnes concernées (enquêteurs, responsables de services), les réactions des responsables politiques, les obsèques de la victime... Ajoutons qu'autour de l'affaire, nous vivons en permanence dans la société de la peur. Par exemple, alors que le nombre d'homicides ne cesse de décroître depuis 1985 et a atteint en 2010 son niveau le plus bas<sup>6</sup>, les programmes télé proposent chaque semaine une multitude d'émissions consacrées à des affaires criminelles. Le moindre fait divers dans une partie du monde peut être connu de milliard de personnes, qui vont partager l'horreur. Sur internet, en quelques clics, vous pouvez visionner des milliers de vidéos d'agressions. Si, humainement, il est difficile d'échapper à ce climat, professionnellement, nous devons en avoir conscience pour ne pas risquer de perdre notre compétence d'évaluation.

### **Devant la complexité, savoir suspendre son jugement**

Lorsqu'une affaire est émotionnellement forte et marquée par de nombreuses dimensions, nous devons ralentir et complexifier. Ralentir, cela veut dire ne pas se précipiter vers ce qui nous semble évident à première vue. Complexifier, c'est tenter de cerner ce qui nous échappe, tant dans les informations forcément parcellaires délivrées que dans les premières analyses qui en découlent. Nous devons admettre, lorsque c'est le cas, que nous ne connaissons pas suffisamment une histoire, qu'il convient de ne pas en tirer de jugements qui seraient forcément hâtifs et peu fiables. Dans

<sup>4</sup> <http://www.lesechos.fr/economie-politique/politique/actu/0201754576797-meurtre-d-agnes-matignon-veut-assouplir-le-secret-professionnel-252050.php>

<sup>5</sup> Voir l'article du 23/11/11 « Meurtre d'Agnès : Dérive sensationnaliste dans les médias ? » sur le site d'Arrêt sur Images <http://www.arretsurimages.net/contenu.php?id=4498> . Voir aussi sur ce sujet l'analyse du spécialiste de la communication (<http://www.telerama.fr/medias/meurtre-de-chambon-sur-lignon-entre-medias-la-concurrence-est-rude-elle-amene-au-mimetisme,75440.php>) ainsi que <http://television.telerama.fr/television/le-pen-et-pujadas-meme-combat,75416.php>

<sup>6</sup> Le nombre d'homicides a été divisé par 2 en quinze ans. Voir <http://insecurite.blog.lemonde.fr/2011/06/21/les-homicides-une-baisse-continue-qui-passe-inapercue/>

l'effervescence consécutive à la révélation, de multiples informations sont données, parmi lesquelles certaines s'avèrent par la suite erronées. D'autres ne sont pas données alors qu'elles permettent une vision différente des faits<sup>7</sup>. La concurrence des médias est extrême dans ce genre de situations, réduisant de fait le temps de vérification des informations.

La responsabilité, c'est la capacité à prendre seul une décision. Prendre le temps, c'est s'éloigner du dictat de l'évidence et d'informations parcellaires. Notre responsabilité consiste alors à prendre le temps. C'est la meilleure manière pour ne pas nous perdre dans des conjectures fragiles.

### **Un drame isolé ne doit pas masquer les réussites nombreuses**

Nous savons que la façon dont est posée une question induit la réponse. Ainsi, si la question posée est « Ce drame aurait-il pu être évité ? », nous pourrions probablement répondre comme le Premier Ministre par l'affirmative<sup>8</sup>. Pourquoi ? D'abord parce que nous raisonnons *a posteriori*, c'est-à-dire en connaissant l'issue tragique. Ensuite parce que nous confrontons la réalité à un idéal non-réfutable :

- La réalité, c'est l'issue tragique constatable par tous.
- L'idéal, c'est l'acte qu'untel aurait pu faire à tel moment, modifiant en apparence la suite des événements et évitant le drame.
- L'idéal non-réfutable, c'est le fait que cette construction virtuelle ne peut être infirmée par rien dans la mesure où elle ne se confronte pas au réel.

Evidemment, l'idéal proposé se termine toujours bien... Mais même dans un enchaînement différent, le drame reste une possibilité. Imaginons que l'ensemble des antécédents de l'agresseur d'Agnès ait été connu de l'équipe de l'établissement scolaire<sup>9</sup>, peut-être le drame se serait-il malgré tout produit. Et si son inscription avait été refusée, qui peut assurer que ce garçon n'aurait pas fait un carnage dans un établissement pour se venger du rejet dont il faisait l'objet ? Parmi les scénarios virtuels, nous choisissons ceux qui nous arrangent...

Ce qui est par contre cernable, c'est ce que permet le système actuel. Dans combien de cas, sans aucun bruit médiatique, des enfants ont-ils été scolarisés alors qu'ils avaient des antécédents inquiétants ? Ces situations sont nombreuses et silencieuses. Qui pourrait oublier que l'absence de connaissance avec précision de ce passé parfois difficile permet chaque année à des milliers de mineurs (accompagnés par la PJJ, les associations de protection de l'Enfance ou l'Aide Sociale à l'Enfance) d'être regardés et traités comme les autres enfants, et que cette façon de les accueillir leur permet de se construire et s'insérer, s'éloignant de comportements qui leur avaient valu des

<sup>7</sup> On trouvera de multiples exemples de cette réalité. L'Affaire DSK l'illustre bien, avec ses rebondissements multiples, modifiant parfois à plusieurs reprises ce que chacun pouvait penser à tel ou tel moment. Autre exemple le 29 septembre 2011, lorsqu'un indien surnommé Babu meurt poussé sur la voie du Metro, les médias en font un héros victime d'avoir voulu défendre des passagères et une vague d'émotion parcourt l'opinion publique. Une semaine plus tard, il apparaît que c'est en fait lui qui aurait agressé la personne qui l'a poussé sur la voie dans un geste de défense. <http://www.europe1.fr/Faits-divers/Babu-a-porte-les-premiers-coups-757199/>

<sup>8</sup> Voir l'intervention de François Fillon le 22 novembre 2011 devant l'assemblée nationale <http://www.2424actu.fr/actualite-sociale/agnes-fillon-prone-un-secret-professionnel-partage-3220178/>

<sup>9</sup> Le 21 novembre 2001, le Premier Ministre souhaitait que des informations complètes circulent entre justice, éducation nationale et santé dans les cas graves

poursuites et/ou une condamnation ? Ce qui est aussi mesurable par exemple dans l'affaire de Chamblon-sur-Lignon, ce sont les chiffres du nombre de situations où un mineur tue un autre mineur. En 2010, la qualification d'homicide d'un mineur de quinze ans par un autre mineur correspondait à deux situations<sup>10</sup>. Vous avez bien lu : 2.

Nous avons donc d'un côté une situation heureusement extrêmement rare, et de l'autre de nombreuses évolutions partiellement ou pleinement positives. Et même lorsque la situation n'évolue pas positivement, elle n'aboutit pas à un drame pour autant.

A partir de ces éléments, la question ne devrait pas être « Ce drame aurait-il pu être évité ? » mais « Comment, et donc à quel prix, le risque d'un tel drame aurait-il pu être réduit ? ». Là, il faut comparer le rapport entre bénéfices/risques dans le cas 1 (situation actuelle) et le rapport bénéfices/risques dans le cas 2 (partage de toutes les informations des situations « graves »... mais où commence le grave ?).

### **Pour conclure : le secret évite des drames**

Lorsque le secret professionnel est mis en débat, c'est donc à partir du seul drame et de la défaillance supposée des services sociaux, notamment en termes de partage d'information. Ce biais de sélection, qui amène à éliminer ce que produit le secret professionnel de positif pour les personnes et la société, doit systématiquement être l'occasion de rappeler un élément essentiel. **Le secret professionnel permet la révélation de ce qui fait problème.** La révélation de ce qui fait problème permet de travailler à la recherche d'une réponse adaptée. C'est grâce à cela que des dizaines de milliers de personnes trouvent un soutien chaque année. La dérive d'un adolescent, la souffrance d'un enfant, la désespérance d'un parent... Moins il y a d'espaces où ces situations peuvent se dire sans conséquences fâcheuses, plus les personnes se taisent ou arrangent la réalité. Vouloir que tout se dise et se sache constitue encore une fois une erreur. En croyant faciliter la connaissance, on génère du repli et du silence. Cela entraîne une limitation importante des possibilités d'aides pour quantité de personnes. Parmi lesquelles, certaines seront auteur ou victime de violences parfois graves. En oubliant ce que permet le secret professionnel, c'est à l'intérêt public que l'on s'en prend. La satisfaction à court terme de l'opinion publique ne peut se faire au détriment de l'intérêt public. Le bénéfice est d'ailleurs lui aussi à court terme, puisque s'il est une chose prédictible à coup sûr, c'est que le drame surgira à nouveau, créant l'émotion et le trouble. Et il faudra en rajouter dans la surenchère, aller encore plus loin dans la même voie, quand bien même c'est une impasse.

**Nous avons besoin de décideurs qui assument une parole faisant de l'intérêt public une priorité, et qui engagent, en plus des fonds nécessaires à un réel travail de prévention et de protection, les professionnels dans une démarche critique afin d'améliorer globalement notre réponse, nos organisations, notre législation. Les professionnels sont toujours prêts à un véritable travail de fond.** Ce qui ne peut se construire en réfléchissant sur un seul événement, aussi terrible soit-il. Ni à travers des concertations-alibis dont le seul objectif est de communiquer.

Françoise LEGLISE  
Présidente

---

<sup>10</sup> Voir Les tableaux de bord de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, Septembre 2011, page 46. Ou encore <http://insecurite.blog.lemonde.fr/2011/11/21/mort-dagnes-combien-de-cas-similaires-chaque-annee/>